

Crise de l'asile : quels sont les chiffres du moment ?

Alain Koller (UDC)

Réponse du Gouvernement

Le Gouvernement répond comme il suit aux questions posées :

1. Combien de personnes relèvent actuellement du domaine de l'asile dans le canton ? (Chiffres avec et sans statut S, ventilés par principaux titres de séjour)

Au 15 juillet 2024, l'Association jurassienne d'accueil des migrants (AJAM) prenait en charge au total 1929 personnes dont :

639 personnes au bénéfice d'un statut S ;

367 personnes au bénéfice d'un permis B depuis moins de 5 ans ;

369 personnes au bénéfice d'un livret F ;

51 personnes avec le statut de demandeur d'asile (permis N) ;

41 mineurs non-accompagnés ;

46 personnes à l'aide d'urgence ;

5 personnes au bénéfice d'un permis C ;

411 personnes au bénéfice d'un permis B depuis plus de 5 ans.

Il convient de mentionner que les deux dernières catégories concernent des personnes qui ne relèvent pas de la loi sur l'asile mais dont le suivi reste du ressort de l'AJAM. Une analyse va être menée pour déterminer si un transfert du suivi de ces personnes vers les Services sociaux régionaux ne serait pas intéressant, notamment dans la perspective de marquer la transition vers une nouvelle étape de leur vie.

A noter que l'effectif total se situait aux alentours de 1150 personnes en 2020 et 2021. Avec la crise en Ukraine, il est passé à 1811 personnes au 31 décembre 2022 et à 1894 personnes au 31 décembre 2023.

2. Combien de personnes l'office compétent du canton emploie-t-il (Nombre de postes et équivalents plein temps, évolution depuis 2020)

Au sens strict, l'Administration cantonale ne dispose d'aucune ressource spécifiquement dédiée à l'accueil de la population relevant du domaine de l'asile. Le secteur "Asile" du Service de la population compte un EPT. En sus, environ 0.4 EPT est dédié à l'organisation des renvois pour les personnes qui ont reçu une réponse négative ou qui font l'objet d'une non-entrée en matière. Le Service de l'économie de l'emploi doit fournir les autorisation d'exercer une activité lucrative pour les personnes disposant de certains titres de séjour, mais le temps de travail dédié à cette tâche reste marginal. Contrairement à la majorité des autres cantons, le Jura n'a pour l'heure pas de poste de Délégué à l'asile et aux réfugiés directement rattaché à l'Administration cantonale. Cette fonction est actuellement assumée par le directeur de l'AJAM. Cette question sensible est actuellement à l'étude et il se pourrait à terme que le Gouvernement transfère cette fonction au sein de l'Etat.

Les personnes relevant du domaine de l'asile utilisent les services et structures ordinaires au même titre que les autres personnes domiciliées dans le Jura et il n'est pas possible d'évaluer les ressources dédiées spécifiquement à cette population particulière.

En fin de compte, l'essentiel des ressources dédiées à l'accueil de la population migrante sont donc concentrées au sein de l'AJAM, laquelle emploie 94.5 EPT en 2024. Son effectif était de 52.40 EPT en 2020, 52.90 EPT en 2021, 88.70 EPT en 2022 et 95.85 EPT en 2023.

3. A combien s'élèvent les coûts cantonaux en matière d'asile, pour 2020, 2021, 2022 et 2023 ? (Ventiler tous les coûts directs et indirects, notamment les coûts des institutions sociales, de personnel, d'infrastructure, d'accompagnement, de traduction, les subsides et tout autre coût pertinent, qu'ils soient couverts ou non par les aides fédérales).

Comme indiqué ci-avant, l'essentiel des ressources et donc des coûts se retrouvent dans les comptes de l'AJAM. Sommairement, ceux-ci se présentent de la manière suivante depuis 2020 (en milliers de francs):

Année	2020	2021	2022	2023 (prov.)
Frais liés aux requérants (y compris frais de santé et de formation, loyers des appartements occupés, frais de sécurité)	16'047	16'249	21'602	26'610
Frais de personnel (EPT AJAM)	5'365	5'973	8'449	10'375
Frais d'immeubles	764	826	1'249	1'581
Autres frais d'exploitation (frais de traduction, frais de véhicules, charges administratives, etc.)	661	804	1'211	1'700
Produits liés aux requérants (salaires, indemnités chômage, bourses d'études, remboursement de frais médicaux, etc.)	-2'378	-2'659	-3'143	-3'163
Forfaits globaux et forfaits pour l'intégration de la Confédération (pour les permis N, B depuis moins de 5 ans, F depuis moins de 7 ans et personnes à l'aide d'urgence)	-12'262	-11'866	-19'115	-25'199
Autres produits (dons, facturation pour la participation à des cours, etc.)	-84	-95	-93	-92
Résultat (à charge cantonale)	8'113	9'232	10'160	11'812

Delémont, le 3 septembre 2024



Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître